

Conseil Municipal du mardi 19 juin 2018

RELEVE de CONCLUSIONS

Ordre du jour

1° Délibération pour la suppression d'un poste d'agent communal.

Madame le Maire demande au Conseil de délibérer pour confirmer la suppression d'un poste d'agent technique suite à sa démission, la commission paritaire ayant validé cette suppression.

Approbation à l'unanimité.

2° Délibération pour l'adhésion au service RGDP du syndicat AGEDI.

AGEDI propose aux communes une adhésion gratuite au service de mise en conformité avec la réglementation Européenne pour la protection des données personnelles « RDGP » en mutualisant son expertise et ses moyens. AGEDI propose donc la mise à disposition de son Délégué à la protection des données.

Le conseil délibère à l'unanimité pour désigner M. Jean-Pierre MARTIN comme étant le DPD de notre collectivité.

3° Délibération concernant la modification des statuts de la FDEL.

La Fédération Départementale d'Energies du Lot souhaite modifier ses statuts et demande l'approbation par délibérations concordantes des Conseils Municipaux.

Madame le Maire a préalablement communiqué aux conseillers la documentation concernant ces modifications.

Après avoir étudié ces documents, l'ensemble du Conseil décide de s'abstenir unanimement sur cette délibération.

En effet, indépendamment de la polémique déclenchée par un comité anti Linky, il apparaît un manque de clarté et de transparence sur les points à modifier.

D'autre part, le changement dans l'article 5 relatif à la constitution du comité syndical ne nous convient pas du tout : outre l'argumentation qui consiste à présumer des difficultés rencontrées par certaines communes pour élire les délégués, les communes de moins de 1000 habitants, nous n'apprécions pas la diminution de notre représentativité au sein de ce comité.

4° Délibérations sur des Décisions Modificatives.

Suite à l'adhésion de la commune au SMAEP de Montbazens/Rignac pour transfert de la compétence Eau, les résultats budgétaires excédentaires doivent être intégrés au budget de la commune. Il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes par des décisions modificatives.

Les trois DM sont approuvées unanimement suite à leur présentation détaillée par Madame la Secrétaire de Mairie.

5° Délibération prescrivant une enquête publique pour déclassement et aliénation d'une portion de chemin.

Madame le Maire expose au Conseil la demande émanant de la Société Sablières et Carrières de La Madeleine qui sollicite l'acquisition des portions de domaine public désaffecté cadastrées section B pour 20 ares environ à Clayrou. Il convient de délibérer pour autoriser l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement et l'aliénation de cette portion de domaine public désaffecté.

Vote unanime.

6° Délibération sur le montant des repas de cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

L'ESAT l'Abeille qui fournit les repas pour la cantine scolaire propose une modification des tarifs pour l'exercice 2018/2019, soit une augmentation de 0,05 euros : le prix d'un repas sera donc de 3,90 euros.

Délibération unanime.

7° Délibération fixant la participation financière du service de l'assainissement au Sivu.

Madame le Maire rappelle que l'employé communal du SIVU assure quelques heures de travail hebdomadaire pour le fonctionnement du service assainissement.

En contrepartie, le service de l'assainissement verse une participation financière à la Commune.

Madame le Maire propose que cette participation soit de 1000 euros par an.

Proposition acceptée à l'unanimité.

8° Délibération pour nommer le personnel chargé du recensement en janvier 2019.

Le recensement des habitants de notre commune sera réalisé du 17 janvier au 16 février 2019.

Pour réaliser cette enquête, il convient de nommer un coordonnateur et un agent recenseur.

Madame le Maire souhaite nommer Madame Claudine RASPIENGEAS comme coordonnateur et Madame Christelle PIERRON comme agent recenseur.

Ces nominations font l'objet d'une approbation générale.

9° Travaux voirie Cellier d'Ygot.

Suite aux intempéries qui ont inondé à 2 reprises l'arrière cuisine de la Salle des Fêtes un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Grégory afin d'éviter les coulées de boue venant du Cellier d'Ygot, ce phénomène étant récurrent depuis l'aménagement du Cœur de village.

Le montant des travaux HT s'élèverait à 9240 euros.

Avant l'acceptation du devis, quelques petites précisions seront demandées.

10° Questions diverses.

- Un groupe de réflexion autour d'un projet ayant pour objectif l'attractivité et le dynamisme du territoire constitué par les 5 communes du RPI va se constituer : l'ADEFPAT se propose d'accompagner ce projet.

Marie-Claude Lise et Alain Malbert acceptent de participer aux réunions futures.

- Un nouveau filet pour le terrain de tennis sera commandé, l'ancien étant hors d'usage.
- Le mur du cimetière a été réparé par Monsieur Marion. Il faudrait envisager une rénovation complète de cette enceinte ;
- Contrat Primagaz : des points de détails seront sollicités auprès du Commercial.

FAIT à CUZAC le 22/06/2018